

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Verband Schweizerischer Privatschulen
<b>Band:</b>	27 (1954-1955)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Aus dem Wirken der Privatschulen

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AUS DEM WIRKEN DER PRIVATSCHULEN

*Aurèle Favre 1897—1954.*

Monsieur Aurèle Favre, directeur de l’Institution évangélique de Montmirail, qui est décédé le 14 septembre dernier et dont un article a été publié dans le dernier numéro de la «Revue suisse d’éducation», est né le 24 octobre 1897, à Jussy (Genève). Il obtint sa maturité au Collège de Genève et fit ses études à l’Université de cette même ville, les terminant en 1920 par une licence ès sciences mathématiques. Malheureusement, une grande fatigue cérébrale l’empêcha de poursuivre et d’entrer dans le professorat.

Pendant deux saisons de suite il fut précepteur en Hongrie et en Roumanie où il prépara des jeunes gens à des examens. Rentré à Genève, il travailla longtemps avec son frère, architecte, ainsi qu'à l'atelier de reliure de ses parents, à la rue de la Confédération, remettant complètement sur pieds la comptabilité.

En 1933—34, M. Aurèle Favre dirigea un Foyer-Atelier de Pro-Juventute pour de jeunes chômeurs. Tâche difficile, demandant patience, énergie et beaucoup d’amour pour des jeunes gens démoralisés par l’inaction. Pendant les années qui suivirent, plusieurs d’entre eux continuèrent à le voir et à lui demander ses conseils.

Appelés en 1945 à prendre la direction de l’Institution de Montmirail, M. et Mme Favre quittèrent leur villa de Champel (Genève) où A. Favre avait eu l’occasion de se donner entièrement à la culture de son petit domaine. Il se trouvait ainsi préparé par

tant d’activités diverses, à prendre en mains la direction de Montmirail avec tout ce que cela représente: éducation, administration, connaissance du bâtiment, etc.

Aurèle Favre s’est donné de tout son coeur à sa tâche, mettant tous ses dons au service de la jeunesse qui lui était confiée et de cette Institution vieille de près de 200 ans et qui avait souffert des années de crise et de guerre. Il réorganisa une section de langue et de culture générale dont le nombre d’élèves augmenta très vite. A l’Ecole ménagère aussi, il fallut remanier le programme, assurer un enseignement complet et sérieux.

Ses connaissances d’architecture permirent à Aurèle Favre de faire des réparations aux bâtiments de Montmirail, d’améliorer et moderniser les installations: salle d’études, chauffage, cuisine, etc.

Mais ce qui le préoccupait avant tout, c’était l’éducation des jeunes filles venues à Montmirail pour leurs études. Il désirait leur donner pour la vie un solide bagage moral et spirituel. Calme et bon, il savait parler tranquillement à l’élève qui venait à son bureau, s’efforçant de lui montrer le droit chemin. Il savait être sévère, mais ne se mettait jamais en colère. Dans les cultes qu’il présidait il s’efforçait de faire entendre fidèlement. Modeste et ne se mettant jamais en avant, son souvenir restera en bénédiction à tous ceux et toutes celles qui ont eu à faire avec lui dans l’intimité et le travail de tous les jours.

E. F.

\*

## S C H W E I Z E R U M S C H A U

*Heilpädagogisches Seminar Zürich*

Das Heilpädagogische Seminar Zürich veranstaltet für das Studienjahr 1955/56 wieder einen Ausbildungskurs für Lehrer und Erzieher entwicklungsgehemmter Kinder (Schwererziehbare, Minderjährige, Geistesschwache, Sprachgebrechliche). Außerdem wird ein Abendkurs für im Amte stehende Lehrkräfte durchgeführt, dessen Besuch für Lehrer und Kindergärtnerinnen des Kantons Zürich subventioniert wird. Kursbeginn: Mitte April 1955. Anmeldungen sind bis zum 20. März zu richten an die Leitung des Heilpädagogischen Seminars Zürich, Kantonsschulstr. 1. Die Anmeldungen für den Abendkurs haben nach der ersten Semesterwoche zu erfolgen. — Auskunft erteilt das Sekretariat je vormittags von 8—12 Uhr. (Tel. 32.24.70).

\*

*Fähigkeitsprüfungen für arbeitslose Büroangestellte im Kanton Genf*

Das für den Arbeitsnachweis zuständige Departement des Kantons Genf hat am 10. Juli 1954 ein Reglement über die Beschäftigung arbeitsloser Büroangestellter erlassen. Dieses Reglement sieht die Durchführung von Fähigkeitsprüfungen und Weiterbildungskursen für arbeitslose kaufmännische Angestellte vor. Die Prüfungen werden von einer Kommission abgenommen, die vom Vorsteher der Kantonalen Handelsschule präsidiert wird und der 2 Arbeitgeber- und 2 Arbeitnehmervertreter, sowie mit beratender Stimme die Vorsteher des Kantonalen Arbeitsamtes und des Kantonalen Personalamtes angehören.

Arbeitslose Büroangestellte, deren berufliche Fähigkeiten von der Prüfungskommission als hinrei-